

ZONES RÉSERVÉES 2020
NOUVELLE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024
SELON ART. 27 LAT ET 19 LCAT

BOTYRE | ST-ROMAIN

Décision du Conseil municipal, en date du :

Le Président :

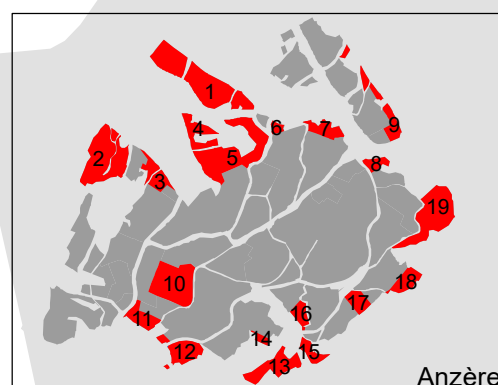
Le Secrétaire :

Échelle 1 : 2'500

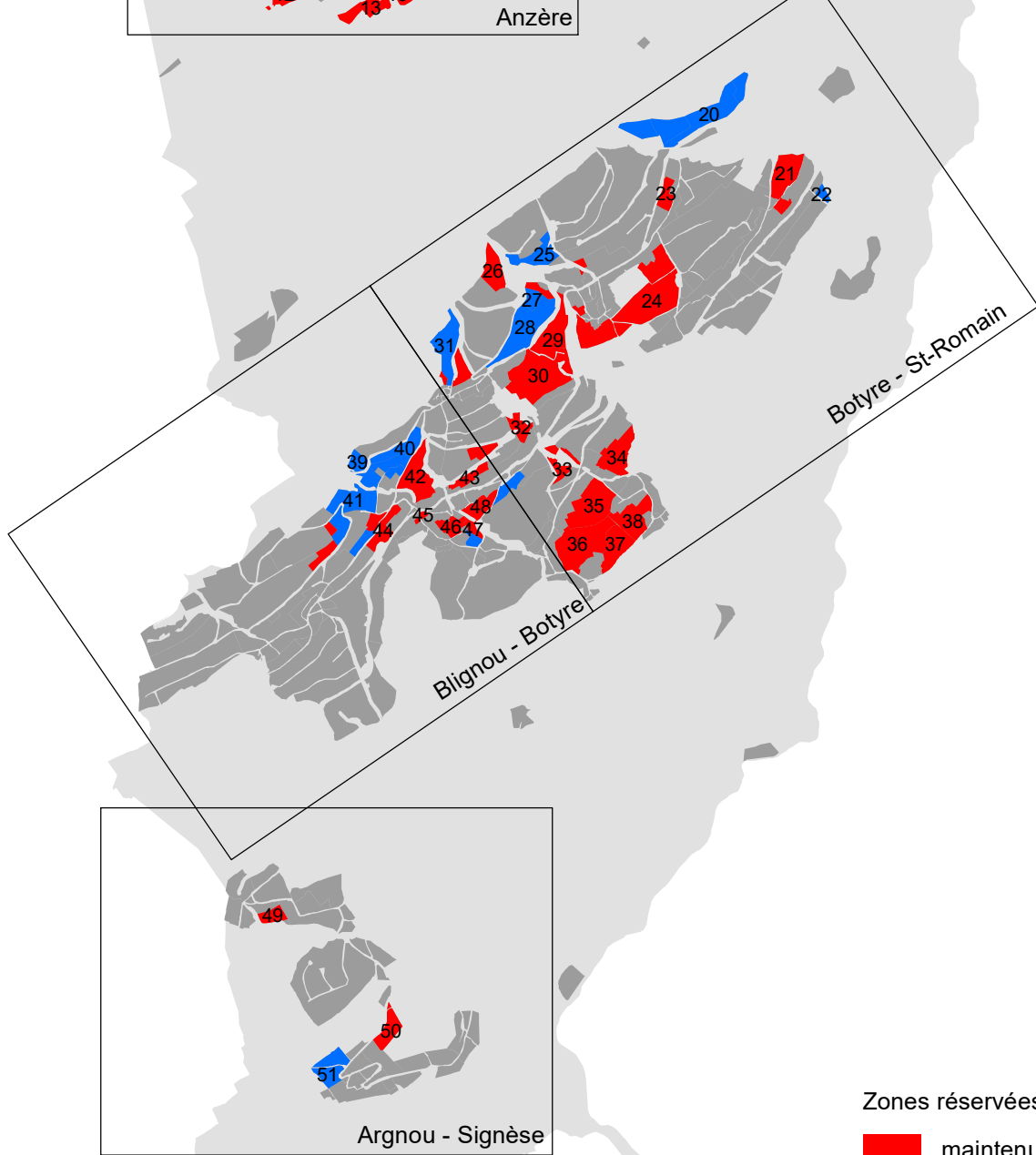
Version du 21.12.2023

AZUR Roux & Rudaz sàrl | rue du Scex 16B | 1950 Sion
+41.27.323.02.06 | info@azur-sarl.ch | www.azur-sarl.ch

Répartition des différents plans



Anzère



Argnou - Signése

Zones réservées 2020
■ maintenues
■ abandonnées
■ Zone à bâtir
■ Territoire communal

Légende

Zones réservées décidées en 2020

■ maintenues

■ abandonnées

Affectations des zones en vigueur

■ Zone des villages

■ Zone d'extension des villages E30

■ Zone d'habitat collectif

■ Zone résidentielle R20

■ Zone d'hôtel et d'habitat collectif

■ Zone de chalet dense

■ Zone d'Anzère-village et télécabine

■ Zone artisanale et commerciale

■ Zone de constructions et d'installations publiques A

■ Zone de constructions et d'installations publiques B

■ Zone de constructions et d'installations publiques S : stand de tir

■ Zone de constructions et d'installations publiques prod. hydroélectrique

■ Zone mixte d'équip. récréatifs tourist. sportifs comm. et d'install. publ.

■ Zone de camping

/// Zones à aménager



0 25 50 100 150 200

Mètres

